

Rapport du jury
Examen professionnel d'accès au grade de secrétaire
administratif de classe exceptionnelle
session 2016

Le jury de la session 2016 de l'examen professionnel d'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle s'est réuni dans le nouveau cadre fixé par l'arrêté du 1^{er} juillet 2014 réintroduisant une épreuve écrite suivie pour les candidats retenus d'un entretien oral organisé sur la base d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience (RAEP). Cinquante postes étaient ouverts.

L'épreuve écrite s'est tenue le 9 avril 2015. 597 candidats s'y sont présentés. Après correction des copies par les membres de jury et correcteurs qualifiés adjoints au jury, 166 candidats ont été retenus le 1^{er} juin en vue d'une audition orale, organisée du 22 septembre au 2 octobre 2015.

1) Appréciations d'ordre général

- L'association de trois vecteurs - l'épreuve écrite, l'épreuve orale, le dossier RAEP - permet de disposer d'un spectre assez large d'appréciation de candidats. Leur complémentarité est intéressante et doit être exploitée comme telle. Elle confère à l'épreuve une certaine lourdeur pour les candidats mais une vraie sélectivité permettant d'identifier de bons potentiels.
- Ceci étant, le jury a souhaité déceler les capacités attendues d'un cadre « intermédiaire » – parfois « supérieur » en préfecture – à savoir, une capacité d'analyse d'un problème ou d'une situation, une aptitude à en tirer des propositions d'action, une habileté dans leur mise en œuvre, des aptitudes au management, une curiosité de son environnement. Se sont démarqués, les candidats qui se sont mis dans cet état d'esprit opérationnel. Le sens de l'initiative, l'aptitude à investir sa personnalité ont été plus appréciés qu'un excès de prudence toute proportion gardée naturellement. Sur ces bases de bons voire très bon profils ont été décelés.
- Les objectifs assez substantiellement différents visés par les candidats à l'examen peuvent d'ailleurs influencer sur leur manière de l'appréhender. Pour une partie importante d'entre eux il s'agit d'une marche vers le grade d'attaché mais pour d'autres il est vécu comme un examen permettant de valider des compétences acquises lors d'une carrière écoulee sans volonté réelle d'évoluer en niveau de responsabilité. Ces deux approches tout aussi légitimes ne sont néanmoins pas neutres quant à la façon d'apprécier la prestation.

2) L'épreuve écrite

Le sujet avait pour objectif d'apprécier la capacité des candidats à se confronter à un cas pratique, à en apprécier et hiérarchiser toutes les données et à en tirer une note

opérationnelle pour la conduite d'une réunion de crise présidée par le préfet en présence des élus. Il ne s'agissait *a contrario* ni d'une note administrative sur un sujet d'ordre général ni d'un commentaire ni encore moins d'une dissertation théorique ou d'un article de presse. L'énoncé du sujet guidait assez précisément la démarche.

De manière générale, le niveau s'est révélé moyen (dans un sens plus positif que négatif). Si, sur la forme (présentation sous forme d'une note administrative, usage du vocabulaire *ad hoc*, orthographe, syntaxe) l'ensemble est correct, sur le fond l'ensemble est plus hétéroclite.

Les copies qui ressortent sont naturellement celles qui démontrent la compréhension de la dimension opérationnelle de l'exercice et la capacité à se mettre en situation, « à la place » du préfet confronté à la tenue d'une réunion dans le contexte décrit, de prendre en compte ce qu'il peut attendre de ce type de note lui permettant de conduire les débats et de dégager des solutions.

De nombreuses copies témoignent d'une appréhension de l'exercice par une quantité non négligeable de candidats. Parmi elles la présentation est diverse sur la capacité à identifier les lignes de force des faits, la mise en exergue des enjeux (très peu vue), la transversalité de l'approche, l'articulation des propositions.

A contrario tout ce qui relevait d'une démarche plus académique ou d'un copier-coller de documents a été moins bien noté.

Parmi les points forts, ressortent également un niveau de rédaction globalement satisfaisant, le respect de présentation formelle d'une note administrative, une bonne compréhension du sens de l'exercice et une maîtrise de sa réalisation comme en témoigne le nombre de copies notées au dessus de 12.

Parmi les défauts relevés figurent aussi la présentation et l'écriture pour certains, la difficulté pour d'autres à se placer dans une perspective opérationnelle en sachant dégager au vu du contexte et des événements, des orientations et des propositions bien articulées et cohérentes.

3) RAEP et épreuve orale.

La technique du dossier RAEP a dans l'ensemble été bien comprise par les candidats, peut être trop d'ailleurs dans la mesure où l'on sent un peu trop transparaître la méthodologie des stages de formation au détriment de la personnalisation. Ceci étant le RAEP constitue un bon outil pour exploiter au mieux l'entretien oral et les dossiers remis, globalement de bonne qualité, témoignent d'un travail important.

Organisé sur une séquence de 25 minutes dont 5 minutes de présentation introductive par les candidats, l'épreuve orale a consisté en un échange sur l'expérience professionnelle, des mises en situation permettant d'apprécier la réactivité et les atouts managériaux, des questionnements sur des sujets de culture administrative en relation avec l'activité des intéressés. Outre les qualités de clarté et de jugement, la cohérence avec le dossier RAEP, la justesse, une attention spécifique a été portée au côté opérationnel et pratique des propos des candidats.

De nombreux candidats abordent l'épreuve avec une anxiété manifeste qui les handicape tant dans leur présentation que dans leur expression. Le jury a soigneusement veillé à établir le plus possible une relation détendue et empathique avec les candidats, dans l'esprit d'un entretien professionnel.

Sur la forme, l'aisance orale et la clarté d'expression sont naturellement des atouts. Le propos introductif est important. La sensation de « récit » parfois en plus avec des trous de mémoire ne favorise pas une bonne première impression. Elle n'est pas recommandée. Le jury a apprécié les propos francs, sincères, naturels, cohérents même s'ils n'étaient pas complets. Les candidats doivent veiller à identifier les lignes de force de leurs trajectoires et de leurs compétences sans chercher à relater tout leur CV. La cohérence avec le RAEP est essentielle. Il est rare qu'elle soit prise en défaut mais cela peut arriver.

Sur le fond, le jury a été sensible à la capacité à présenter une pensée, une expérience ou un projet de manière argumentée, articulée, simple et maîtrisée dans la durée. L'aptitude à s'ouvrir sur des champs voisins, à manifester une culture administrative de base, et de la curiosité pour l'actualité en rapport avec l'activité professionnelle ont été appréciées. De nombreux postulants, très investis dans leur fonction, ont été en mesure de présenter leur action, le sens qu'il lui donnait et le cadre dans lequel il s'exprimait de manière intéressante et propice à l'échange.

Certains candidats demeurent très focalisés sur des compétences techniques sans avoir la capacité à élargir un peu le spectre de leur attention. La connaissance de l'organisation du ministère de l'intérieur n'est pas toujours acquise ; celle des grands enjeux auxquels ils sont confrontés non plus.

Enfin, nombre de candidats ont donné l'impression de dissimuler leur personnalité de manière excessive en préférant tenir un propos formaté. Avec naturellement la mesure et l'intelligence qu'il sied, l'individualisation d'une pensée, la capacité à exprimer son style est toujours un atout.

Globalement l'examen professionnel SACE est une épreuve exigeante par sa durée et la variété des épreuves. Le double profil de ceux qui postulent : ceux qui le conçoivent comme une marche vers le grade d'attaché (hors IRA) et ceux qui le voient plutôt comme une ratification des acquis de l'expérience et une reconnaissance d'un parcours induisent une gestion fine de son déroulement par le jury tout comme la diversité des profils.

Il constitue un bon observatoire de l'encadrement intermédiaire (catégorie B) du ministère dont il est beaucoup attendu en particulier dans le contexte des restructurations à venir (PPNG).

L'épreuve écrite, le dossier RAEP et l'oral permettent de déceler de très bons potentiels qui ont vocation à prendre toute leur place dans l'encadrement de leurs structures et qui vivent cet examen comme un tremplin vers de nouvelles responsabilités.

Le président du jury
Henri d'Abzac